

Sommaire

Introduction	3
La dématérialisation des factures : comment répondre aux évolutions du marché ?	4
Les différents modes d'échanges des factures	5
La dématérialisation des factures : quels bénéfices ?	6
Les solutions Sage au service de votre dématérialisation	8
L'émission de factures clients avec Sage eFacture	10
La réception de factures fournisseurs avec Sage eFacture	12
À propos de Sage	14



Introduction

Chaque année, en France, 2 milliards de factures BtoB sont éditées⁽¹⁾. Parmi elles, encore bien peu sont des factures électroniques.

Pour autant, **la dématérialisation des factures progresse**. : 66 % des entreprises sont équipées d'une solution de dématérialisation de factures⁽²⁾ et 71 % des entreprises qui ne sont pas équipées projettent de le faire dans les 24 mois⁽²⁾.

Dans le contexte économique actuel, les dirigeants de PME ont besoin de **solutions simples et concrètes qui leur simplifient la gestion au quotidien** et qui leur assurent des **relations de qualité avec l'ensemble de leur écosystème** (clients, fournisseurs, banques, administration).

La dématérialisation des factures apporte cinq avantages :

- Un gain financier, avec l'optimisation du coût de traitement des factures.
- Un **gain de productivité**, avec la diminution du temps de traitement par facture.
- Un **gain de temps**, avec une transmission accélérée des factures.
- Un gain en termes de sécurité, grâce à la précision du suivi et de l'archivage de chaque facture.
- Un **gain environnementa**l, grâce à la réduction de l'empreinte carbone.

Il existe trois façons de dématérialiser ses factures :

- La dématérialisation de factures sortantes, transmises sous la forme d'un fichier électronique.
- La dématérialisation de factures entrantes, qui consiste à scanner et à lire automatiquement le document à la réception.
- La dématérialisation fiscale, ou facturation électronique, qui met en œuvre des factures créées, envoyées, reçues et conservées sous format électronique dans le respect des modalités imposées par la Direction Générale des Impôts.

L'adoption de la dématérialisation des factures n'est pas seulement un enjeu de fluidité et de compétitivité. Il s'agit aussi pour les entreprises de **se mettre en conformité** avec la réglementation. Les grandes entreprises et les personnes publiques, les entreprises de taille intermédiaire et depuis le 1er janvier 2019 les petites et moyennes entreprises sont dans l'obligation d'être en mesure d'émettre des factures par voie électronique.

Parce que la dématérialisation, notamment la facture électronique, représente de réels enjeux économiques, **Sage accompagne les PME et les aide à en saisir toutes les opportunités.**





La dématérialisation des factures : comment répondre aux évolutions du marché?

Répondre à une réglementation en évolution

La genèse

À la suite de l'Union européenne, la France a légiféré pour favoriser le développement de l'usage de la facture électronique. La Directive 2010/45/UE, transposée en droit français en 2013, a stimulé l'adoption de la facturation électronique en apportant une simplification dans sa mise en œuvre, l'égalité de traitement entre la facture papier et la facture électronique et la suppression des principaux obstacles réglementaires et techniques.

La généralisation aux marchés publics

L'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation vise à **généraliser** l'usage de la facturation électronique dans les marchés publics, c'est-à-dire dans les relations commerciales existant entre les acteurs publics (État, collectivités territoriales et établissements publics) et leurs fournisseurs.

Répondre aux exigences des grands donneurs d'ordres

Le cap du milliard de factures électroniques émises a été franchi en 2015 en Europe⁽³⁾, dont 767 millions de factures pour les transactions BtoB (inter-entreprise) et BtoG (avec des entreprises publiques). En France, ce sont les grands donneurs d'ordres qui ont adopté en premier la facturation électronique, ayant particulièrement à gagner à l'optimisation

et à la fiabilisation de leur système d'information en raison du volume et de la dispersion des flux entrants et sortants. Leurs fournisseurs TPE et PME n'ont d'autre choix que de s'adapter à leurs exigences. Satisfaire la demande d'un client reste d'ailleurs la première motivation des PME pour adopter la dématérialisation des factures, devant la

Le poids des grands donneurs d'ordres explique que **l'intégration de type EDI** (Echange de Données Informatisées) avec le premier cercle de

recherche de productivité(2).

fournisseurs stratégiques soit le mode d'échange de factures le plus répandu en France, représentant les ¾ de la dématérialisation fiscale⁽²⁾. Coûteux et complexe pour les PME, l'EDI **est pour autant loin d'être généralisé**. Moins d'une entreprise sur dix pratique l'achat via EDI⁽⁴⁾; il représente un peu plus en valeur, avec 11,6 % des transactions, soit 338 milliards d'euros, contre par exemple plus de 800 milliards d'euros en Allemagne⁽⁵⁾.

Pour arriver à ces résultats, l'administration des pays les plus en pointe a joué un rôle majeur en actionnant principalement deux leviers :

- Une réduction des contraintes réglementaires et techniques imposées aux échanges électroniques, de façon à ce qu'elles ne soient pas supérieures à celles imposées aux échanges papier et permettent une gestion électronique de tous les documents de l'entreprise.
- La dématérialisation complète et obligatoire des achats de l'Etat, qui donne l'exemple, fixe les choix et les options techniques et stimule un tissu de PME utilisatrices.

La France a fait son premier pas au 1er janvier 2012. 50 000 factures dématérialisées ont été traitées sur la plateforme dédiée Chorus Pro (lancée par l'État en septembre 2016) lors de son 1er mois de mise en service⁽⁶⁾.

Le calendrier d'obligation de facturation électronique

1^{er} janvier 2017

Obligation de dématérialisation des factures pour les grandes entreprises et les fournisseurs publics

Généralisation progressive de l'obligation en fonction de la taille des entreprises concernées :

1er janvier 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire

1er janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises

1er janvier 2020 pour les microentreprises



Les différents modes d'échanges des factures



Papier

Complexe et lourd en matière de traitement et d'archivage, le papier est aussi source d'erreur dans la saisie et ne permet aucune traçabilité dans l'échange entre le fournisseur et le client.



PDF envoyé par e-mail

Simple d'usage, il nécessite néanmoins une ressaisie manuelle des données de la facture pour le destinataire. Ce format pose également des difficultés pour l'archivage et la recherche des documents.



EFI (Echange de Formulaires Informatisés)

Ce mode nécessite pour le fournisseur de ressaisir les données de la facture sur un portail dédié du Grand Donneur d'Ordres (GDO), source d'erreurs et de perte de temps.



EDI (Echange de Données Informatisées)

Ce mode, complexe et coûteux pour les PME, implique de faire du point à point avec chaque client. Cette solution est privilégiée par les grandes entreprises, car elle leur permet d'automatiser le traitement de leurs factures.



PDF embarquant des données structurées

De plus en plus utilisée, cette solution permet de combiner les avantages de simplicité d'usage et de lisibilité du PDF avec l'automatisation du traitement de la facture pour le destinataire

Ce format est celui utilisé par le service Sage eFacture.



La dématérialisation des factures : quels bénéfices ?

Un meilleur respect des délais de paiement

Les PME bénéficieraient d'un supplément net de trésorerie de 16 milliards d'euros si aucun retard de règlement n'était constaté⁽⁷⁾.

La facture électronique, **par la traçabilité et le suivi des factures clients qu'elle permet**, tend à favoriser la réduction des délais de paiement. Le fournisseur est informé de la bonne réception de ses factures chez ses clients et peut, dans certains, cas suivre l'avancement de leur traitement.

La fluidification de la relation commerciale clientsfournisseurs

Le développement de la facture électronique s'inscrit dans une **démarche globale des entreprises**, qui consiste à rechercher des gains de productivité à travers l'acquisition d'outils plus performants et l'optimisation des processus. Grâce à l'automatisation de la relation client/fournisseur, **les échanges de factures entre les parties sont plus rapides** et les données comptabilisées sont plus fiables dès lors que leur intégration peut se faire automatiquement dans le système de gestion.

L'optimisation de la trésorerie et de la gestion du bas de bilan

En simplifiant et en sécurisant les échanges avec les sociétés d'affacturage, la facture électronique réduit les coûts de traitement et le risque encouru par ces dernières. Cette simplification **facilite le recours à la cession de créances**, contribuant ainsi à une optimisation de la trésorerie des entreprises.

Un accès immédiat et sécurisé aux factures archivées

Il est recommandé d'archiver l'ensemble des factures dans un **coffre-fort électronique sécurisé consultable en ligne 24h/24**. Cette bonne pratique permet de garantir l'intégrité des factures dans le temps et rend possible une consultation instantanée des documents depuis un ordinateur ou une tablette.

Des gains de productivité

À l'échelle du pays, le potentiel de gains de compétitivité administrative de l'optimisation et de l'automatisation du traitement des factures est estimé à 20 milliards d'euros par le Forum National de la Facture Électronique⁽¹⁾. Ce gain se répartit entre le fournisseur qui émet la facture, pour 1/3, et le client qui doit la régler, pour les 2/3 restants. À l'échelle de l'entreprise, le passage à la facture électronique permet de diminuer le coût de traitement d'environ 60 %. Ce résultat s'obtient notamment grâce à la simplification des relances, à la raréfaction des litiges, au rapprochement automatisé des factures, à la traçabilité de leur traitement et à un accès instantané aux documents archivés.





Les bénéfices de la dématérialisation des factures



10 à 15 jours

Diminution moyenne du temps de traitement des factures



60 %*

Réduction moyenne des coûts de traitement des factures * (Source : Arthur D. Little)



24h24

Consultation instantanée et sécurisée des factures



Coût facture papier

• Client : entre 8 et 9 €

• Fournisseur : entre 14 et 15 €



Coût facture électronique

• Client: entre 4,8 et 5,4 €

• Fournisseur : entre 8,4 et 9 €



Les solutions Sage au service de votre dématérialisation

Sage accompagne les entreprises françaises depuis de nombreuses années dans toutes leurs opérations de gestion et dans l'optimisation de leur performance économique. Pour aider les PME à faire face à leurs obligations de dématérialisation légales et fiscales, Sage met à leur disposition des solutions simples, fiables et évolutives.

Sage 100 cloud Scan Connect

Permet de numériser facilement vos factures afin de les convertir en écritures comptables sans ressaisie. Vos documents sont instantanément dématérialisés. Vous supprimez les classeurs et les archives encombrantes, votre recherche est facilitée.

Sage 100cloud Gestion Commerciale et Sage 100cloud Comptabilité

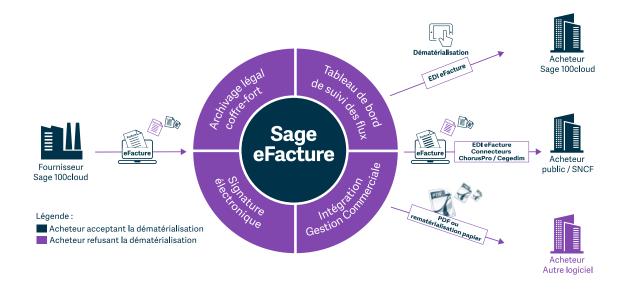
La richesse fonctionnelle de ces deux solutions permet aux dirigeants de PME de piloter facilement leur gestion, d'accéder aux données en situation de mobilité et de profiter d'un confort de travail inégalé.

Sage eFacture

Service complémentaire aux solutions de gestion commerciale et de comptabilité Sage dédié à la gestion électronique des factures et des commandes. Sage eFacture connecte de façon sécurisée le système de facturation de l'entreprise à celui de ses clients et fournisseurs sur une plateforme relationnelle, pour optimiser les processus et la productivité.

Grâce à Sage eFacture, les PME ont la garantie de respecter les exigences légales en matière de facturation électronique (articles 289-V et 289-VII du Code Général des Impôts).

Les échanges sont totalement sécurisés par cryptage et archivage légal, pendant 10 ans, dans un coffre-fort hébergé par un tiers de confiance.





Sage eFacture

Bon à savoir



10000

entreprises connectées à travers le monde



+ de 1 000

projets de dématérialisation



300 millions

de flux échangés / an

Garantie de l'intégrité, de l'authenticité et de la lisibilité des factures

L'article 289-V du Code Général des Impôts exige que « l'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité de la facture soient assurées à compter de son émission et jusqu'à la fin de sa période de conservation ».

Sage eFacture répond pleinement à ces exigences.



L'émission de factures clients avec Sage eFacture

Les attentes des entreprises⁽⁹⁾

- 1. Productivité
- 2. Fluidité
- 3. Réduction des délais de traitement et meilleur recouvrement

La réponse Sage eFacture

- **Dématérialisation de 100 % des factures clients**Le service Sage eFacture transmet vos factures sous format électronique si vos clients acceptent ce mode d'échange.
- Archivage légal pendant 10 ans
 Toutes vos factures clients émises avec le service Sage eFacture sont archivées dans un coffre-fort électronique sécurisé accessible en ligne 24h/24 pendant 10 ans.
- Traçabilité et suivi des factures clients
 Toutes les étapes de traitement de vos factures clients sont tracées; vous pouvez ainsi suivre leur bonne réception, voire leur traitement, chez votre client.

Interconnexion avec Chorus Pro

Sage eFacture est interconnectée avec la nouvelle plateforme de l'État Chorus Pro, sur laquelle transitent l'ensemble des factures à destination du service public. Ce portail, utilisé par la totalité des administrations publiques, concrétise l'engagement de l'État à dématérialiser 100 % des factures qui lui sont adressées.

Au bout de deux ans d'existence, Chorus Pro a déjà traité 10 millions de factures électroniques. 80 % des fournisseurs ayant déposé des factures dématérialisées sont des PME, qui ont compris que la dématérialisation allait accélérer le traitement de leurs factures et sécuriser leurs délais de paiement⁽¹⁰⁾.







Amélioration de la relation client

Grâce à Sage eFacture, vous pouvez répondre facilement aux demandes spécifiques de vos clients en termes de formats ou de données de factures directement depuis votre solution Sage.

Les factures électroniques créées par la gestion commerciale Sage et transmises via Sage eFacture sont composées de deux fichiers :

- un fichier PDF, permettant la lisibilité des factures,
- un fichier XML de données, permettant à vos clients d'intégrer automatiquement les données de vos factures dans leurs logiciels de gestion.

Lorsque vos clients demandent des informations spécifiques, le service Sage eFacture vous informe de ces demandes directement dans votre logiciel de gestion commerciale Sage.

Pour vos factures à destination de ces clients, la présence de ces mentions additionnelles est vérifiée avant l'émission.

Conformité légale

Le service Sage eFacture s'assure de la présence des mentions légales obligatoires sur vos factures clients et contrôle la cohérence des montants. Le service est conforme à l'article 289-V du Code Général des Impôts et garantit l'intégrité, l'authenticité et la lisibilité de vos factures.



La réception de factures fournisseurs avec Sage eFacture

Les attentes des entreprises⁽⁹⁾

- 1. Productivité
- 2. Réduction des délais de traitement
- 3. Raréfaction des litiges

La réponse Sage eFacture

Optimisation du processus de traitement des factures fournisseurs

Les données des factures fournisseurs reçues via le service Sage eFacture sont automatiquement pré-saisies dans votre solution Sage FRP 1000cloud, Sage 100cloud Gestion Commerciale ou Sage 100cloud Comptabilité.

- Si l'intégration se fait dans les processus opérationnels de Sage FRP 1000cloud ou dans Sage 100cloud Gestion Commerciale, un rapprochement automatique est effectué par rapport à la commande et vous informe de toute anomalie le cas échéant.
- Si l'intégration se fait dans le module Comptabilité de Sage FRP 1000cloud ou dans Sage 100cloud Comptabilité, le modèle prédéfini pour la comptabilisation est automatiquement appliqué.







Archivage légal pendant 10 ans

Toutes vos factures fournisseurs reçues via le service Sage eFacture sont archivées dans un coffre-fort électronique sécurisé accessible en ligne 24h/24 pendant 10 ans.

Amélioration de la relation fournisseur

Vous avez la possibilité de donner de la visibilité à vos fournisseurs à chaque étape du traitement de vos factures :

- La facture reçue est correcte? Notifiez-le à votre fournisseur via le service Sage eFacture et avertissez-le également lorsque le bon à payer a été validé!
- La facture reçue est en anomalie? Avertissez rapidement votre fournisseur grâce au service Sage eFacture et transmettez-lui une demande d'avoir électronique.

Conformité légale

Le service Sage eFacture s'assure de la présence des mentions légales obligatoires sur les factures adressées par vos fournisseurs et contrôle la cohérence des montants.

Le service est également conforme à l'article 289-V du Code Général des Impôts et garantit l'intégrité, l'authenticité et la lisibilité de vos factures.

Bon à savoir

Comment souscrire au service?

Pour découvrir le service Sage eFacture et y souscrire, rendez-vous sur la page web dédiée : www.sage.com/fr-fr/produits/sage-e-facture





À propos de Sage

Sage (FTSE: SGE) est le leader mondial des technologies au service de la gestion des entreprises.

Sage accompagne le développement des entreprises, de la start-up à la PME et l'ETI, avec Sage Business Cloud, la seule et unique plateforme proposant la comptabilité, la finance, la gestion commerciale, la gestion d'entreprise intégrée, les ressources humaines et la paie, les paiements et la communication bancaire dans le Cloud.

Notre mission est de libérer les entrepreneurs du poids de l'administratif afin qu'ils puissent se concentrer sur ce qu'ils aiment faire.

C'est ce que nous faisons chaque jour pour nos 3 millions de clients dans 23 pays, avec nos 13 000 collaborateurs et en nous appuyant sur notre réseau d'experts-comptables et de partenaires.

Nous sommes engagés et nous apportons notre soutien aux communautés locales grâce à l'activité caritative de la Sage Foundation.

Pour retrouver l'actualité sur la dématérialisation :

www.sage.com/fr-fr/blog

Pour en savoir plus sur les solutions Sage:

www.sage.com/fr-fr

- (1) FNFE-MPE (Forum National de la Facture Électronique et des Marchés Publics Électroniques)
- (2) Baromètre dématérialisation 2018 Best Practices Systèmes d'Information
- (3) EESPA Association des prestataires européens de e-facturation
- (4) Chiffres clefs de la vente en ligne FEVAD 2017
- (5) Chiffres clefs de la vente en ligne FEVAD 2018
- (6) Ministère de l'Economie et des Finances
- (7) Rapport annuel 2017 de l'Observatoire des délais de paiement
- (8) Étude Billentis 2017
- (9) Étude sur la facturation électronique CXP 2017
- (10) ministère de l'Action et des Comptes publics





Pour plus d'informations et être mis en relation avec un expert :

Tél.: 01 41 66 25 91

Export: +33 (0)5 56 136 988 (Hors France métropolitaine)

www.sage.com









© Sage 2019 Tout droit réservé. Société par Actions Simplifiée au capital de 6 750 000 € - Siège social : 10 place de Belgique, 92250 La Garenne Colombes - 313 966 129 RCS Nanterre - Les informations contenues dans ce document peuvent faire l'objet de modifications sans notification préalable - Création : CA-inspire - 01-2019